



PERMANENCE
LE 19 JANVIER 2021 DE 9H À 17H30

**Nouvelle classification
des agent-es de statut public**



Le décret instituant une nouvelle classification des emplois des agent-es de statut public de Pôle emploi entrera en vigueur le 1er février 2021.

Chacun-e sera repositionné-e dans la nouvelle grille et rattaché au référentiel métier.

Nous pourrions exercer un recours en cas de désaccord sur le rattachement au référentiel dans le mois qui suit, recours qui pourra être examiné en CPL.

Afin de répondre à toutes vos questions concernant la nouvelle classification ou tout simplement échanger, la CGT Pôle emploi ARA organise une permanence le 19 janvier 2021 de 9h à 17h30

Vous pourrez nous contacter de 9h à 17h30 – Modalités d’inscription à venir :

- ☎ par téléphone au **04 72 71 52 40**
- ☎ par [mail ici](#)
- ☎ par Skype : **Moufida Tamour, Patrick Desbrosse et Olivier Fournier**

Nous demandons à la direction :

- ☎ que les élu-es CPLU soient formé-es par l’établissement pour répondre aux questionnements des agent-es. Pour notre part, nous serons formé-es par la **CGT** mais il est important que l’ensemble des élu-es puissent accompagner ces personnels au mieux.
- ☎ Une large information des personnels de Statut Public à minima par DT

Une journée de formation sur ce thème est d’ores et déjà prévue le 25 février 2021, dont la modalité - Visio ou présentiel- reste à déterminer selon l’évolution de la crise sanitaire. Pensez à vous inscrire avant le 22 janvier !

**RDV le 25 février
à Lyon
de 9h à 16h30**

Action de la CGT concernant le Mal-être des Agent-es de Statut Public

Les élu-es CPLU **CGT** se font l’écho des agent-es de Droit public de la région ARA, qui expriment un mal être au quotidien, accentué par le manque de reconnaissance durant la crise sanitaire :

- ☎ Gel du point d’indice depuis 2010 - sans compter la légère hausse de 0.6% de 2018,
- ☎ L’absence de certitude quant au versement de la prime exceptionnelle de 400 €,
- ☎ La prime Covid et l’opacité de son attribution,
- ☎ La possibilité de demander jusqu’à 3 jours de télétravail peu appliquée par soucis « d’équité » entre les statuts,
- ☎ Le jour de carence...

Soyons nombreux et nombreuses à rejoindre celles et ceux qui ont déjà contribué en témoignant de votre ressenti sur le mail suivant :

livreblancagentspublics@protonmail.com

La seule réponse de l’établissement ne peut se résumer à un : « **Vous n’aviez qu’à opter** » déjà trop entendu. **La CGT exige que les agent-es soient respecté-es dans leur choix et que leur statut soit appliqué au quotidien.**